

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2703/2020	Objet : Désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, Nicole DELBOSC, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI

Absents :

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les délégués des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose qu'après son renouvellement, le conseil municipal doit dans les meilleurs délais procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein de ces structures ;

Considérant que la ville de Marolles-en-Brie siège dans divers instances, syndicats intercommunaux et organismes extérieurs, dont les statuts prévoient la représentation de la ville par le biais de délégués issus du conseil municipal ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal intervenu suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 20 voix pour et 6 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Jean-Michel CARIGI et Nicole DELBOSC)

ARTICLE 1 : PROCEDE à la désignation des membres des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs par vote à main levée par accord unanime du conseil.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ les délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs comme suit :

	Titulaires proposés par Monsieur le Maire	Suppléants proposés par Monsieur le Maire
SIGEIF	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERT BISQUERT</i>
SIPPEREC	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERTBISQUERT</i>
INFOCOM 94	<i>Florence TORRECILLA Noémie ARNOFFI</i>	/
SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIEUX COLOMBIER	<i>Vanessa HANNI Jean Pierre VANHAVERE</i>	/
SYNDICAT HOPITAL VILLENEUVE ST GEORGES	<i>Jean Pierre- VANHAVERE Stéphanie JAOUEN</i>	/
SYNDICAT LYCÉE G. BUDÉ	<i>Stéphanie JAOUEN - Noémie ARNOFFI</i>	/
SIPE	<i>Caroline DELISSE Anne FERREIRA Noémie ARNOFFI</i>	<i>Arnaud DESSAINT Pauline BOHNERT BISQUERT François ELIE</i>
SAF 94	<i>Vanessa HANNI</i>	<i>Samantha CRISIAS</i>
CA COLLEGE G. BRASSENS	<i>Grégory NGUYEN</i>	/
CLECT GPSEA	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>
CLECT MGP	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr